

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 3 juillet 2025

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Youssouf, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Martin S., Mme Ségura

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Girardet  
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Dellac  
Mme Paul donnant pouvoir à M. Martin P-Y

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

Mme Maroun, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 01-01 du 3 juillet 2025

### FESTIVAL D'AVIGNON 2025 – MANDAT SPÉCIAL CONFIE À DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L3123-19,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu le budget départemental,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

**après en avoir délibéré,**

- CONFIE un mandat spécial à M. Stéphane Troussel, président du conseil départemental, pour se rendre au festival d'Avignon du 10 au 15 juillet 2025, dates susceptibles de variations pour optimiser le coût du déplacement ou tenir compte de son agenda ;

- CONFIE un mandat spécial à Mme Dominique Dellac, vice-présidente du conseil départemental, pour se rendre au festival d'Avignon du 10 au 15 juillet 2025, dates susceptibles de variations pour optimiser le coût du déplacement ou tenir compte de son agenda ;



- CONFIE un mandat spécial à M. Karim Bouamrane, vice-président du conseil départemental, pour se rendre au festival d'Avignon du 4 au 12 juillet 2025, dates susceptibles de variations pour optimiser le coût du déplacement ou tenir compte de son agenda ;

- PRÉCISE que les dépenses correspondantes seront prises en charge et imputées au budget départemental.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

|                                      |                        |  |   |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstentions : 0                                       |
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*